

Avenant à la Convention de stage initiale numéro :
entre

<p align="center">1 - L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT</p> <p>Université de La Réunion</p> <p>Adresse : 15, avenue René Cassin - CS 92003 97744 Saint Denis Cedex 9</p> <p>tél : 02 62 93 81 20</p> <p>Représentée par M. Frédéric MIRANVILLE, Président de l'université de La Réunion</p>	<p align="center">2 - L'ORGANISME D'ACCUEIL</p> <p>Nom :</p> <p>Adresse :</p> <p>Représenté par (nom du signataire de la convention) :</p> <p>Qualité du représentant :</p>
<p>3 - LE STAGIAIRE</p> <p>(Nom) (Prénom) Né(e) le</p> <p>Adresse :</p> <p>tél : mél :</p> <p>Formation suivie à l'université de La Réunion :</p>	

ARTICLE 1

Le présent avenant a pour objet de modifier une ou plusieurs modalités particulières du stage, portées à la convention de stage initiale conclue entre les Parties le

Changement(s) introduit(s) par l'avenant : Le stage est prolongé du au inclus.
Ce qui porte sa durée totale cumulée àheures.

ARTICLE 2

Toutes les clauses générales ainsi que les autres modalités particulières portées à la convention initiale sont reconduites intégralement.

FAIT À **LE**.....

Pour L'université de La Réunion

Nom et signature du représentant de l'université, par délégation du Président

Pour (Nom de l'organisme d'accueil)

Nom et signature du représentant

L'enseignant référent

Nom et signature de l'enseignant tuteur pédagogique

Le tuteur de stage

Nom et signature du tuteur professionnel de l'organisme d'accueil

Le stagiaire (ou son représentant légal le cas échéant)

Nom et signature de l'étudiant